



POLE GEO-ENVIRONNEMENT

3, rue Jean Monnet

34830 Clapiers - France

Tél : 0467591811

Fax : 0467591824

Email : geoter@geoter.fr

Site Web : <http://www.geoter.fr>



DDE Guadeloupe
Service Aménagement et
Urbanisme



GEOTER International



RAPPORT FINAL


PLAN DE PREVENTION DES RISQUES METEOROLOGIQUES ET GEOLOGIQUES.

Côte-sous-le-Vent de la Guadeloupe.

Commune de Deshaies

Rapport de présentation

Rapport GTR/DDEG/0305-226/2

Client : DDE GUADELOUPE	Nature du document : RAPPORT FINAL	Identification : GTR/DDEG/0405-226/2 N° Affaire : 0404	
Destinataire : M. Gérard LOUSTALOT <i>Responsable des Opérations</i>	Archivage GEO-TER (texte et figures) C :Mes documents/Affaires/0404	Date d'origine : 10/2004	Nombre pages : 45
<u>TITRE RAPPORT :</u>			
<p>PLAN DE PREVENTION DES RISQUES METEOROLOGIQUES ET GEOLOGIQUES.</p> <p>Côte-sous-le-Vent de la Guadeloupe</p> <p>Commune de Deshaies</p>			
<u>SOUS TITRE RAPPORT :</u>			
<p>Rapport de présentation</p>			
Réalisation :		N° du marché :	Date :
 GEOTER		Commande du 08/04/2004	
Pôle Géoenvironnement 3, rue Jean Monnet 34830 Clapiers		Tel.: 04-67-59-18-11 Fax: 04-67-59-18-24 Email: geoter@geoter.fr	Approbation CLIENT : M. LOUSTALOT Direction départementale de l'équipement de la Guadeloupe, Service Aménagement et Urbanisme, Cellule Prévention des Risques et qualité des constructions, Saint-Phy, BP 54, F-97102 Basse-Terre Cedex
Ce document est propriété du client et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation			
Date	Rédacteurs	Vérificateur	Approbateur
8/04/2005	O. MONGE Ch. MARTIN	Ch. MARTIN	B. GRELLET
Visas			

SOMMAIRE

1	LA DÉMARCHE GLOBALE DE GESTION DES RISQUES NATURELS	5
1.1	Les risques naturels	5
1.2	Les Plans de Prévention des Risques (PPR)	5
2	LES RAISONS DE LA PRESCRIPTION DU PPR	6
3	LE CONTEXTE PHYSIQUE	7
3.1	Morphologie	7
3.2	Géologie	8
3.3	Climat de la Côte-sous-le-Vent	10
4	LES ENJEUX	14
4.1	Population	14
4.2	Zonage communal	14
4.3	Ouvrages de protection	14
4.4	Bâtiments courants et bâtiments stratégiques	14
4.5	Réseaux de service	15
4.6	Réseaux de transport	16
5	LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES	18
5.1	Phénomènes récurrents	18
5.2	Lenny (1999)	19
6	LES PHÉNOMÈNES GÉOLOGIQUES	20
6.1	Les phénomènes volcaniques	20
6.2	Les phénomènes sismiques	21
6.3	Les phénomènes de mouvements de terrain	25
7	LES ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES	27
7.1	Aléa houle cyclonique	27
7.2	Aléa inondation	27
8	LES ALÉAS GÉOLOGIQUES	32
8.1	Scénarios d'éruption volcanique	32
8.2	Aléas sismiques	33
8.3	Aléa mouvements de terrain	39
9	PRÉSENTATION DU PLAN DE ZONAGE ET DU RÈGLEMENT	42
9.1	Justification du plan de zonage	42
9.2	Présentation du plan de zonage	44
9.3	Justification du choix des mesures réglementaires	44
9.4	Présentation du règlement	44

10	LISTE DES FIGURES	45
11	LISTE DES TABLEAUX	45

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES METEOROLOGIQUES ET GEOLOGIQUES.

Côte-sous-le-Vent de Guadeloupe :

Commune de Deshaies

Rapport de présentation

1 LA DÉMARCHE GLOBALE DE GESTION DES RISQUES NATURELS

1.1 Les risques naturels

En matière de sécurité face au risque naturel, l'action de la collectivité prend trois formes principales : l'alerte, la protection et la prévention.

- **L'alerte** consiste à prévenir à temps la population et les responsables de la sécurité pour que des dispositions de sauvegarde soient prises.
- **La protection** est une démarche plus active. Elle met en place un dispositif qui vise à réduire, à maîtriser, à supprimer les effets d'un aléa.
- **La prévention** est une démarche fondamentale à moyen et long termes. La prévention consiste essentiellement à éviter d'exposer les personnes et les biens par la prise en compte du risque dans la vie locale et notamment dans l'utilisation et l'aménagement du territoire communal. Elle permet aussi des économies très importantes en limitant les dégâts. En effet, un événement naturel majeur peut avoir un coût considérable : endommagement des biens privés et des infrastructures publiques, chômage technique, indemnisations, remises en état, coût des personnels et des matériels mobilisés sans compter les effets psychologiques.

1.2 Les Plans de Prévention des Risques (PPR)

Les PPR poursuivent deux objectifs principaux :

- **Constituer et divulguer une connaissance du risque** pour que chaque personne concernée soit informée et responsabilisée.
- Instituer une **réglementation minimum mais durable** afin de garantir les mesures de prévention. C'est pour cela que le PPR constitue une **servitude d'utilité publique** affectant l'utilisation du sol et s'impose notamment au plan local d'urbanisme (PLU) lorsqu'il existe.

Le PPR est donc aussi l'outil qui permet d'afficher et de pérenniser la prévention.

Il est utile de préciser qu'avant l'approbation des PPR, il était déjà tenu compte des risques naturels dans la délivrance des Permis de Construire :

- PPR houles cycloniques et marées de tempêtes appliqués par anticipation ;
- Exploitation des atlas communaux en tant que documents informatifs, portant à connaissance les risques naturels.

2 LES RAISONS DE LA PRESCRIPTION DU PPR

Les communes de Guadeloupe sont exposées à plusieurs phénomènes naturels, météorologiques et géologiques.

Pour mémoire, il suffit de rappeler quelques manifestations naturelles dramatiques :

- Le grand cyclone de 1928 qui fit des milliers de victimes,
- Les vents violents de l'Ouragan Hugo qui cyclonèrent une grande partie de la Guadeloupe en septembre 1989 ;
- Les inondations en Côte-sous-le-Vent lors du passage de Marylin en septembre 1995 ou plus récemment de la tempête tropicale Jeanne en septembre 2004 ;
- Les effets dévastateurs de la Houle de Lenny en 1999 sur le littoral de la Côte-sous-le-Vent ;
- La crise de la Soufrière en 1976 qui conduit à l'évacuation de 75 000 personnes pendant six mois ;
- Le séisme du 8 février 1843 qui fit des milliers de victimes ;
- Les mouvements de terrains dont le déclenchement se généralise lors d'épisode pluvieux importants (fermeture de la roue de la traversée après Marylin en 1995 ou Jeanne en 2004).

Parmi ces phénomènes, les destructions liées à la houle cyclonique de Lenny ont eu comme conséquence l'application par anticipation des Plans de Prévention des Risques sur les communes de la Côte-sous-le-Vent.

Le présent rapport de présentation s'inscrit dans la procédure de mise à jour et d'approbation de ces PPR anticipés.

3 LE CONTEXTE PHYSIQUE

3.1 Morphologie

La commune de Deshaies est située sur la côte Ouest, à l'extrémité Nord de la Basse-Terre, sur la retombée des massifs volcaniques septentrionaux.

Les formes du relief de la partie septentrionale de la Basse-Terre contrastent remarquablement avec celles, plus jeunes, de la partie Sud de l'île (massif de la Soufrière notamment). En effet, la morphologie volcanique des massifs de la partie Nord de Basse-Terre apparaît fortement dégradée par l'érosion à tel point qu'il est souvent difficile de reconstituer les formes primitives des appareils volcaniques. L'originalité de la zone de Deshaies tient au large développement du « complexe de base » altéré, affleurant principalement dans le secteur des quartiers Ziotte, Caféière, Potier, La Rate. Servant de substratum aux édifices volcaniques de la chaîne axiale, il est constitué d'argiles rouges et apparaît dans les zones de plaine ou de dépression.

Dans la partie Nord de la commune de Deshaies se dresse le Piton de Sainte-Rose (356 m). Il est isolé du massif du Dos-d'Âne situé plus au Sud par un ensellement suivi par le chemin Duzer-Valluet-Caféière, reliant Sainte-Rose à Deshaies. Le Piton de Sainte-Rose constitue un centre éruptif distinct.

Au Nord du Bourg de Deshaies, le Gros-Morne constitue un autre centre éruptif. Culminant à 206 m, il forme la presqu'île massive séparant la Grande Anse de Deshaies. Il a toutes les apparences d'un neck, étant essentiellement formé par une brèche de cheminée typique.

Au Sud du piton du Dos-d'Âne, le Morne Mazeau (615 m) et le Piton Grand-Fond (841 m) dominent les versants au Sud du bourg de Deshaies. Le trait morphologique majeur du relief dans cette partie de la commune est le développement depuis la ligne de crête axiale, de longues coulées formant les interfluves entre les ravines et les rivières maîtresses. Ces coulées constituent le massif occidental du Dos d'Âne et du Morne Mazeau (Figure 1).

Les rivières les plus importantes recoupant la commune de Deshaies sont, du Nord vers le Sud, les rivières de la Perle et de la Rate, les rivières Ziotte et Mitan débouchant sur la Grande Anse, la rivière de Deshaies, et la rivière Ferry descendant du Morne Mazeau.

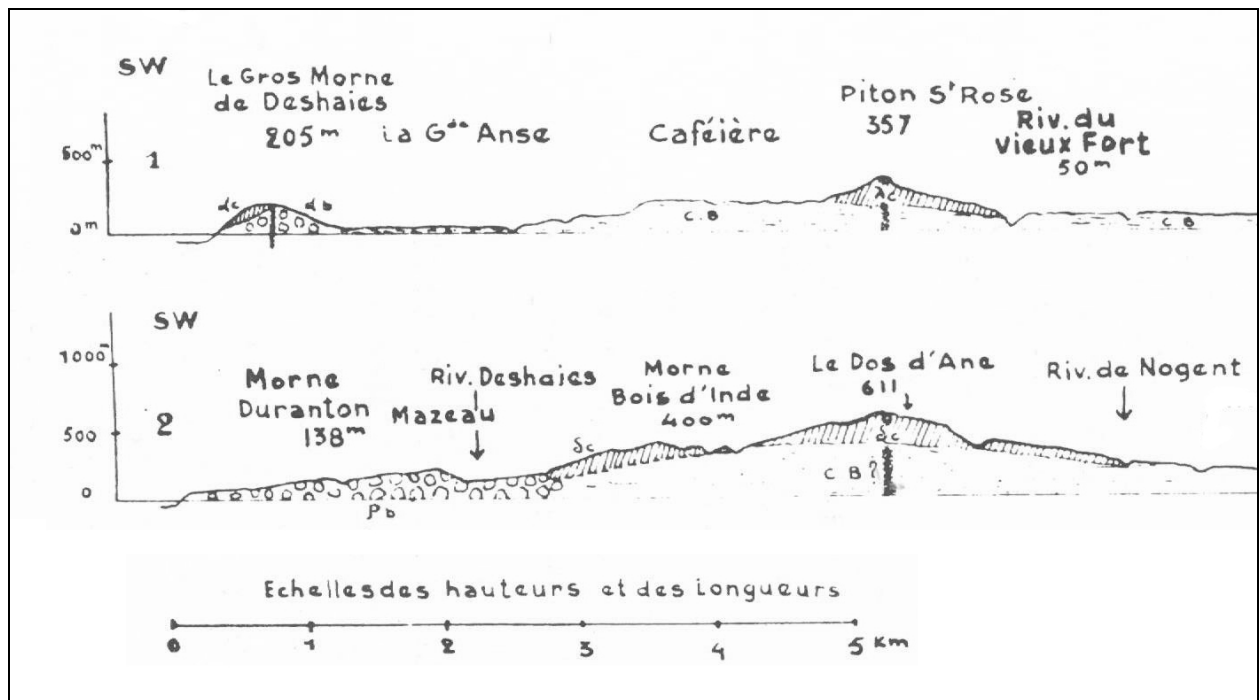


Figure 1 : Coupes géologiques du massif septentrional au niveau de Deshaies (LASSERRE, 1978).

3.2 Géologie

La Basse-Terre de Guadeloupe est une île volcanique. Elle est une manifestation de la tectonique des plaques : subduction (ou plongement) de la plaque Atlantique (à l'Est) sous la plaque Caraïbe (à l'Ouest). Cette configuration de l'Arc Antillais est à l'origine de deux phénomènes naturels géologiques : les éruptions volcaniques et les tremblements de terre.

Six ensembles volcano-structuraux se sont succédés dans l'espace et dans le temps pour donner à la Basse-Terre sa configuration actuelle (Tableau 1). Les Monts Caraïbes au Sud, la Chaîne Axiale et la Chaîne de Bouillante vers le Nord forment le soubassement du massif de la Soufrière.

La crise éruptive de 1976 a souligné le manque de connaissances géologiques en Guadeloupe et déclenché l'établissement d'une carte géologique du massif de la Soufrière à 1/20 000 (BOUDON *et al.*, 1987). Malheureusement, le reste de la Basse-Terre ne bénéficie pas du même niveau de connaissances géologiques, notamment cartographiques. La variété des formations volcaniques, leur grande variabilité géométrique, notamment latéralement, l'altération rapide des dépôts originels et enfin les difficiles conditions d'observation des affleurements, résultant du relief et de la végétation luxuriante sont autant de raisons qui expliquent cette médiocre connaissance de la géologie de Basse-Terre. La carte géologique existante à 1/50 000 (De REYNAL de SAINT-MICHEL, 1966) est jugée obsolète, mais son actualisation, bien que largement souhaitée depuis de nombreuses années, semble encore loin d'aboutir.

Géologie	Ensembles volcano-structuraux	Age ¹
(Atlas cartographique)	Massif de la Soufrière.	Depuis –250 ou –140 ka.
3	Episode explosif de l'Anse des Pères	–150 ka
	Chaîne de Bouillante , ensemble de petits appareils éruptifs, construits sur le flanc caraïbe de la Chaîne Axiale.	Depuis –0,8 ou –0,6 Ma jusqu'au début de l'activité de la Soufrière.
2	Monts Caraïbes , morphologiquement bien individualisés à la pointe méridionale de la Basse-Terre.	–0,5 Ma
1	Chaîne Axiale , ensemble Pitons de Bouillante, Sans – Toucher et Montagne de Capesterre	–1,5 à –0,6 Ma
Non représenté	Massif septentrional , s'achevant avec l'extrusion des Mamelles	–4 à –1 Ma
Non représenté	Complexe de base , affleurant à l'extrémité septentrionale de l'île	–3,5 Ma

Tableau 1 : Ensembles volcano-structuraux de la Basse-Terre (d'après BOUDON *et al.*, 1987).

La géologie de la commune de Deshaies est dominée par la présence des formations du « complexe de base » constituées par des argiles rouges. Ce complexe de base, qui date d'environ –3.5 Ma est recouvert par les coulées provenant des édifices du massif septentrional qui se sont édifiés entre –4 et –1 Ma.

Parmi ces édifices, la lourde coupole du Dos d'Ane constitue vraisemblablement un centre volcanique autonome auquel se rattache les coulées du Morne Bel-Air, du Morne Bois-d'Inde et du Morne Scipion. Les autres sommets (Mazeau, Goton) semblent relever d'un puissant édifice complexe, dont les bouches se situeraient dans la partie centrale du massif d'où divergent les coulées.

Les formations rencontrées dans la région de Ferry expriment la diversité des types d'éruptions du massif volcanique septentrional. Ce sont des brèches à contours arrondis cimentées par de la lave. Morphologiquement, elles se comportent comme des coulées. Ces conglomérats ont été formés par la retombée de projections dans la lave liquide du cratère et ce mélange de lave et de scories a été épandue ensuite lors des phases paroxysmales du volcan (éruptions de type strombolien) (Lasserre, 1978).

¹ Ma : million d'années ; ka : millier d'années.

3.3 Climat de la Côte-sous-le-Vent

Le climat général de la Guadeloupe est de type tropical chaud et humide, où l'on distingue deux saisons :

- L'une dite sèche avec le carême de décembre à mai, une température agréable et des alizés généralement bien établis ;
- L'autre humide, dite saison d'hivernage, de juin à novembre englobant également la saison cyclonique, entre juillet et octobre, où l'île est susceptible d'être touchée par des cyclones ou des tempêtes tropicales.

Le régime des pluies propres à la partie Ouest de la Basse Terre résulte de sa position géographique particulière sous le vent. La pluviométrie annuelle varie fortement suivant le gradient topographique, de 1 000 mm le long du littoral, à plus de 4 500 mm sur les hauteurs de la chaîne montagneuse (Figure 2).

La saison d'hivernage donne des pluies abondantes. A noter toutefois, que la saison sèche apporte le 1/3 de la pluviométrie annuelle, c'est ainsi que les crues peuvent survenir également hors période humide.

3.3.1 Les cyclones

Le cyclone est une perturbation atmosphérique tourbillonnaire des zones tropicales, de grande échelle, due, entre autres, à une chute importante de pression atmosphérique. La structure générale d'un ouragan est caractérisée par une énorme masse nuageuse organisée en bandes spiralées qui convergent en un anneau compact et étroit entourant lui-même la partie centrale de la perturbation appelée œil. Les vents se dirigent donc vers le minimum de pression au centre, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère Nord.

Les cyclones tropicaux qui menacent chaque année l'arc antillais entre le mois de juin et le mois de novembre sont des phénomènes météorologiques potentiellement destructeurs et les dangers se caractérisent par :

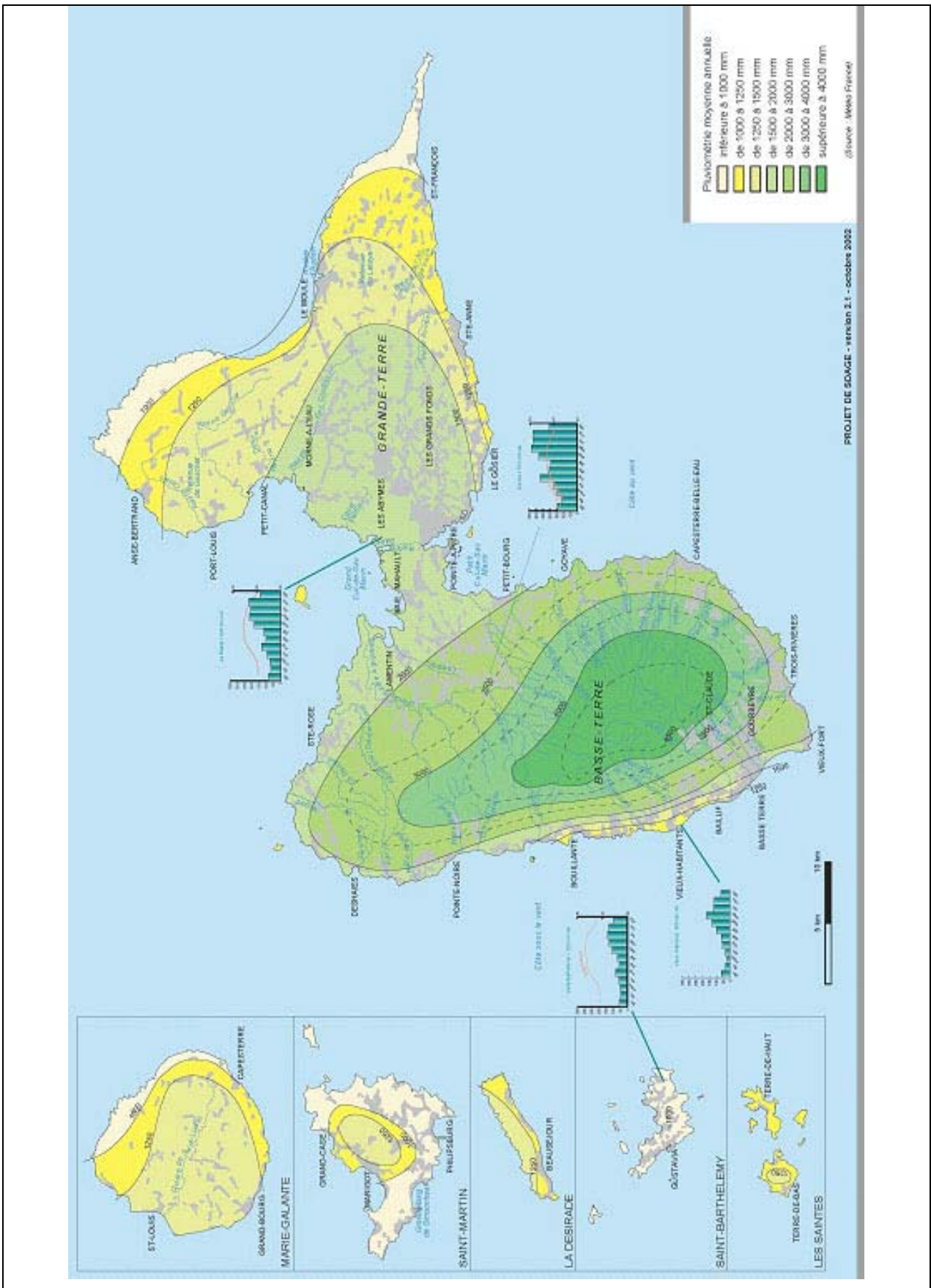
- **Des vents très violents** (les rafales en périphérie de l'œil, peuvent atteindre jusqu'à 350 km/h), les dommages les plus importants viennent des débris, morceaux de toits, fenêtres, qui sont transportés à une grande vitesse ;
- **Des pluies diluviennes**, souvent torrentielles notamment sur la Côte-sous-le-Vent, et responsables d'inondations brutales, elles-même responsables de glissements et éboulements de terrain ;
- **Des houles cycloniques et des marées de tempête** qui affectent particulièrement les communes littorales.

A noter que les fortes houles cycloniques sont des phénomènes plus fréquents que les forts vents ou la marée de tempête car pouvant être ressenties à plusieurs centaines de kilomètres de la trajectoire du cyclone. L'extrême violence de ces manifestations météorologiques peut causer des dégâts considérables et parfois la perte de vies humaines.

La force des cyclones est quantifiée sur l'échelle de SAFIR SIMPSON comprenant 5 degrés (Tableau 2). Cette classification des cyclones dépend essentiellement de leur force, estimée à partir de la vitesse moyenne (sur une minute) du vent maximum.

Catégorie	Vitesse des vents (km/h)	Description
1	104 - 133	faible
2	134 - 154	modéré
3	155 - 182	fort
4	183 - 217	très fort
5	> 217	dévastateur

Tableau 2 : Classification des cyclones et catégories d'ouragans (échelle de SAFFIR-SIMPSON).



² Source SDAGE Guadeloupe, juillet 2003

3.3.2 Inondations

On connaît l'adage : "les petits ruisseaux font les grandes rivières". Rien n'est plus exact : quand l'eau de pluie ne peut plus s'infiltrer (terrains gorgés d'eau, surfaces imperméabilisées...), elle ruisselle dans le sens de la pente. Et si rien n'est fait pour ralentir ce ruissellement, très vite des myriades de petits torrents se créent un peu partout, et se rejoignent en fond de talweg, créant ainsi un flot massif susceptible de venir ravager les zones sensibles.

L'inondation est la submersion d'une zone par suite du débordement des eaux d'une rivière ou d'une ravine.

Nous rappellerons deux éléments importants identifiant un cours d'eau :

- **Le lit mineur** est formé d'un chenal unique ou multiples et de bancs de sables et/ou galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement. Un cours d'eau s'écoule habituellement dans son lit mineur (basses eaux et débit moyen annuel).
- **Le lit majeur** est quant à lui, situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée. Les régimes des écoulements dans cette zone sont très variables.

L'inondation est donc un phénomène naturel lié à des conditions météorologiques connues. Ce phénomène est parfois lié à l'intervention humaine volontaire ou involontaire par ses transformations du milieu.

L'inondation affecte en général les terrains avoisinant un cours ou un plan d'eau à niveaux variables (par exemple lit majeur et parties basses d'une vallée, plaine côtière ou encore zone endoréique³). Elle peut être régulière en Guadeloupe et dans les pays tropicaux pendant la saison des pluies, mais aussi aléatoire ou accidentelle lors d'une crue produite par des pluies exceptionnelles ou par la rupture et ou l'insuffisance d'ouvrage. Elle se produit lorsque plus d'eau arrive que ne peuvent évacuer les voies naturelles (lit mineur des cours d'eau) ou artificielles prévues à cet effet (réseaux d'assainissement et autres collecteurs artificiels).

On peut donc différencier plusieurs types d'inondations susceptibles d'affecter la Guadeloupe :

- les inondations dites « pluviales »,
- les crues torrentielles, et laves torrentielles,
- les ruptures d'embâcles

³ Zone basse sans exutoire naturel.

4 LES ENJEUX

4.1 Population

Selon le recensement de l'INSEE, la population communale est de 4 063 habitants.

4.2 Zonage communal

Il s'agit de distinguer

- Les espaces urbanisés, protégés ou non par un ouvrage ;
- Les espaces non urbanisés.

La carte des principaux enjeux est établie à 1/25 000 (Atlas cartographique), sur la base des informations disponibles (POS). La règle de répartition suivante est proposée :

- Zones urbanisées (U) ;
- Zones non urbanisées,
 - Zones agricoles (NC),
 - Zones à protéger (ND),
 - Zones naturelles et forestières (zone centrale du Parc National de la Guadeloupe, forêts domaniales).

Le cas des zones d'urbanisation future (NA) et des zones d'urbanisation diffuse, partiellement équipées (NB) n'est pas définitivement tranché.

4.3 Ouvrages de protection

Les ouvrages de protections sont essentiellement des enrochements : destinés à traiter les berges des principales rivières ou à se protéger des effets de la houle sur le littoral.

4.4 Bâtiments courants et bâtiments stratégiques

Les bâtiments ayant un rôle dans l'organisation des secours et la gestion de crise relèvent de la classe D à risque normal. Pour les autres bâtiments identifiés, selon qu'ils peuvent accueillir simultanément, plus ou moins de 300 personnes, ils sont respectivement affectés à la classe C ou B à risque normal.

Une liste des principaux bâtiments, notamment publics, a été établie, en valorisant notamment le SIG de la DDE, des travaux antérieurs (LE BRUN et MONGE, 2001) et les reconnaissances de Terrain (Tableau 3).

Catégorie	Nature	Nom	Effectif	Classe	Année de construction
Administration	Mairie		16	D	1932
	Douane			B	
Santé	Dispensaire	CLASS		B	
Secours	Pompiers		21	D	1998
Sécurité	Gendarmerie		5	D	1971
	Police		16	D	1932
Enseignement	Ecole	Ecole J. ANNEROSE	180	B	1961
	Ecole	Ecole A. Beaujour	200	B	1976
	Ecole	Ecole A. BETHSY	180	B	1957
	Ecole	Ecole E. CHARLES	200	B	1974
	Collège	Collège Matouba	218	B	1975
	Cantine	Collège Matouba	218	B	1975
Loisir, culture	Bibliothèque			B	
	Maison de quartier				
Service	La Poste			B	
Communication	France Telecom			D	
Religion	Eglise	Saint-Pierre et Paul	500		1950
Patrimoine	Monuments	Fort Royal			

Tableau 3 : Identification et hiérarchisation des principaux enjeux de la commune de Deshaies.

4.5 Réseaux de service

4.5.1 Eau Potable, assainissement et pluvial

On ne dispose pas d'éléments suffisamment précis vis-à-vis des divers réseaux d'eau. Ces informations ne sont donc pas représentées sur la carte d'enjeux.

4.5.2 Electricité, cCommunications

Les lignes Hautes-Tension et pylônes d'angles sont représentés sur la carte des enjeux. Des antennes de télécommunications sont implantées au Piton Sainte-Rose à Deshaies ;

4.5.3 Autres réseaux de service

EDF Guadeloupe nous a confirmé qu'il n'y avait pas de réseau de gaz « de ville » en Guadeloupe.

Une décharge d'ordures ménagères existe actuellement à Baillif en bordure de la RN 2.

Deux installations d'incinération des déchets avec valorisation énergétique sont retenues dans le schéma départemental d'élimination des déchets en Guadeloupe, agréé par les pouvoirs publics. Pour la Basse-Terre, il s'agit d'une installation à Baillif, devant traiter environ 30 000 tonnes de déchets par an, et produire de l'ordre de 1 500 kW d'électricité.

4.6 Réseaux de transport

Les réseaux de transport ne peuvent s'apprécier à l'échelle communale. Ils doivent au minimum être analysés au niveau de la Côte-sous-le-Vent.

4.6.1 Routes

La Route Nationale 2, reliant Basse-Terre à Baie-Mahault par la Côte-sous-le-Vent est un axe de communication majeur de la Côte-sous-le-Vent

Cet axe est d'autant plus stratégique qu'il offre peu d'itinéraires alternatifs :

- Route Départementale 18 depuis Grande-Anse de Deshaies et en direction de Duzer (Sainte-Rose) ;
- Route de la Traversée RD 23 depuis Mahaut (Pointe-Noire et vers Barbotteau (Petit-Bourg).

Par ailleurs quelques tronçons limités de la RN 2 sont substituables :

- Route Départementale 22 dans le secteur de Morphy, au Nord de Pointe-Noire.
- Route Départementale 13 entre Baillif et Vieux-Habitants.
- Route Départementale 30 et RN3 entre Baillif et Basse-Terre.

Enfin, beaucoup de dessertes importantes sont des voies connectées à la RN 2 par des itinéraires souvent uniques :

- RD 17 en direction des plaines à Pointe-Noire ;
- RD 27 dans la vallée de la Grande – Rivière de Vieux-Habitants ;
- RD 15 en direction de Bois Mahler à Bouillante ;
- A un degré moindre,
- RD 16 en direction d'Acomat à Pointe-Noire ;
- RD 14 en direction de village à Bouillante ;

L'importance stratégique du réseau routier est soulignée après le passage de Jeanne sur la Guadeloupe (09/2004). Les mouvements de terrain ayant obstrué la route de la traversée (PK2) et menaçant de fermeture la RN 2 à Pointe-Noire illustrent l'enjeu majeur que constitue le réseau routier, faiblement redondant en Côte-sous-le-Vent, avec peu ou pas de possibilités de substitutions.

4.6.2 Port

Sur la Côte-sous-le-Vent, seule la ville de Basse-Terre accueille des infrastructures portuaires du Port Autonome de Guadeloupe, capable de jouer un rôle pour l'acheminement des secours et l'évacuation des sinistrés. Les caractéristiques du port sont les suivantes (<http://www.port-guadeloupe.com>) :

- Site abrité du vent ;
- Pas de marée ;
- Le chenal d'accès est dragué à 11 m.
- Fret et croisière ;
- Quai de 300 m de long ;
- 8,7 m de tirant d'eau.

La Côte-sous-le-Vent comporte plusieurs ports de pêche ou de plaisance et des mouillages remarquables, notamment :

- Port de pêche de Deshaies
- Mouillage de l'Anse de Deshaies ;
- Port de pêche de Baille-Argent à Pointe Noire ;
- Mouillage de Pointe-Noire ;
- Mouillage de Malendure à Bouillante ;
- Mouillage d'Anse à la Barque partagée entre Bouillante et Vieux-Habitants ;
- Port de pêche d'Anse Dupuy à Vieux-Fort.

La Marina de Rivière Sens (Gourbeyre) est l'unique port de plaisance de la Côte-sous-le-Vent.

4.6.3 Autres réseaux de transport

Il n'y a pas d'aéroport en Basse-Terre, mais un aérodrome situé à Baillif, tandis que l'aéroport international est aux Abymes. D'après les orthophoto., la piste de l'aérodrome de Baillif est longue de moins de 650 m et large d'une quinzaine de mètres.

Il n'y a pas de réseau ferré en Basse-Terre.

5 LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

La plupart des inondations éprouvées en Guadeloupe sont d'origine fluviale (rivières et ravines), parfois simplement pluviale (eaux de ruissellement), de temps en temps maritimes (surcote et houle cyclonique). La fréquence de retour de ces inondations est souvent annuelle, on ne peut donc pas qualifier d'exceptionnel dans ce cas les événements météorologiques qui en sont à l'origine.

Il ne s'agit pas ici de dresser des listes exhaustives de désordres liés à des événements, mais d'illustrer, à des fins de sensibilisation et par des exemples concrets, l'impact que des événements météorologiques majeurs ont eu et sont donc encore susceptibles d'avoir dans ces régions.

Sur la carte informative des phénomènes météorologiques (Atlas cartographique), des photos et leurs commentaires viennent appuyer les descriptions de ce chapitre. Dans la mesure du possible, les informations collectées sont représentées selon leur date d'occurrence (Hugo en 1989, Marylin en 1995, Lenny en 1999 et Jeanne en 2004 notamment) et leur type :

- Vent ;
- Houle ;
- Inondation.

Plus ancien et moins présent dans les mémoires, le cyclone DAVID (1979) est passé entre la Martinique et la Dominique le 29 août 1979 et a touché la Côte-sous-le-Vent, les hauteurs de houle ont atteint, 3 à 6 m selon les secteurs⁴. David a produit des surcotes à la fois sur la Martinique et la Guadeloupe.

Les effets de la tempête Jeanne sont décrits avec la présentation de la carte de l'aléa inondation. En effet, bon nombre d'observations suite au passage de Jeanne sont directement à l'origine de l'établissement du zonage des aléas.

5.1 Phénomènes récurrents

Le schéma directeur d'assainissement établi par le BET SAFEGE en 2000, met en évidence des secteurs fréquemment inondés :

- Le Sud du centre bourg,
- Une zone devant la bibliothèque,
- Une zone de moindre importance au bas de la route d'accès à la gendarmerie.
- La rue du cimetière, où les inondations sont dues à la formation d'embâcle.

Ces débordements sont liés pour certains d'entre eux à des sous dimensionnement et ou contre pente des ouvrages d'assainissement avec des débits de débordement atteignant 5 m³/s. Les propositions du BET apportent les réponses aux problèmes d'inondation. Des travaux d'évacuation des eaux pluviales, réalisés en 2001, ont toutefois amélioré la situation.

⁴ D'après la notice « Le cyclone David » édité par le service Météorologique Antilles / Guyane.

5.2 Lenny (1999)

A Deshaies, de nombreuses habitations sont détruites, parfois traversées de part en part par des galets. La circulation dans la rue principale est impossible.

Au bourg de Ferry, une seule maison est restée en place sur les 18 du bord du littoral. En raison de dégâts trop importants, sa démolition a été décidée. Le bourg de Ferry a été totalement inondé jusqu'à 250 à 300 m de la côte.

A Petite-Anse, la plage a reculé de 20 mètres, et les vagues sont remontées au-delà de 100 mètres, déposant du sable sur la même distance.

A Rifflet, l'ancienne RN 2 est en partie détruite.

Les réseaux d'adduction d'eau potable et d'éclairage public ont été endommagés et dans certains secteurs, ont été littéralement soufflés par l'assaut des vagues.

Les inondations liées au passage de LENNY en novembre 1999, ont touché particulièrement les professionnels de la pêche qui ont perdu leurs outils de travail. Les fonds marins eux aussi, ont selon les pêcheurs (in MARTIN et MOMPÉLAT, 2000) été affectés et notamment les fonds à Ferry ont augmenté et sont moins poissonneux.

6 LES PHÉNOMÈNES GÉOLOGIQUES

6.1 Les phénomènes volcaniques

Les formations géologiques témoignent partiellement de l'activité volcanique passée de la Soufrière de Guadeloupe. Ces phénomènes sont représentés et illustrés sur la **Carte informative des phénomènes volcaniques** (Atlas cartographique).

De l'**activité phréatique** historique de la soufrière, on peut retenir les événements suivants :

- Activité en 1680 ou 1690 ;
- Eruption phréatique de 1797 – 1798 ;
- Eruption phréatique de 1836 – 1838 ;
- Eruption phréatique d'octobre 1956 avec deux explosions en surface ;
- Crise éruptive de 1975 – 1977.

Ce dernier événement reste bien évidemment très présent dans la mémoire collective guadeloupéenne :

- Eruption phréatique prolongée avec 26 explosions majeures entre le 8/07/76 et le 1/03/77 ;
- Emanations de gaz acides, retombées de blocs et cendres et coulées de boue (juillet, septembre 76) ;
- De très nombreux séismes ressentis.
- Evacuation entre le 15/08/76 et le 5/01/77 de 75 000 personnes, avec des conséquences économiques graves pour la capitale économique de la Guadeloupe et son agglomération.

Parmi les **éruptions magmatiques** modelant les paysages actuels, on peut souligner :

- L'édification des **cônes stromboliens de l'Echelle et de la Citerne** (projections scoriacées PS6), vers le IV^{ème} siècle (datée environ de cal 360 AD) ;
- La **mise en place de la Soufrière stricto sensu**, au XV^{ème} siècle (datée de l'an 1440 ±100 ans), avec des projections de cendres et lapilli (PS8), des coulées de scories (NS8) et l'extrusion du Dôme (S8).

KOMOROWSKI *et al.* (2002) ont dénombré au moins 10 **écroulements de flanc du volcan** de la Grande – Découverte / La Soufrière pendant les 50 000 dernières années. En plus des événements préalablement datés de 11 500 et 45 000 B.P., au moins 6 événements distincts se sont produits lors des 8 500 dernières années, dont l'éruption cataclysmale de 3 100 B.P. Cet événement, daté en moyenne de 3 100 ans B.P., occupe l'ensemble des terrains au Sud – Ouest de la Soufrière, depuis le Dôme jusqu'à la mer Caraïbe. Il s'agit d'une éruption cataclysmale de type Mont Saint Helens pour laquelle on retrouve la trilogie :

- Coulée de débris pouvant atteindre 80 m d'épaisseur et d'extension estimée à 40 km² ;
- Cratère d'avalanche en amphithéâtre ;
- Dépôts d'explosion d'extension estimée à 100 km².

6.2 Les phénomènes sismiques

6.2.1 Faille co-sismique et indice de rupture de surface

Dans l'état actuel des connaissances géologiques, il n'y a pas, en Basse Terre, d'exemple de faille ayant produit des ruptures en surface co-sismiques.

La sismicité historique locale ne permet pas non plus de suspecter que de telles ruptures aient pu avoir lieu à terre, sur la période historique, qui ne remonte toutefois pas au-delà du XVI^e siècle.

En revanche, les études géologiques montrent que des failles et des déformations affectent des dépôts géologiques de moins de quelques centaines de milliers d'années.

La **Carte des failles de la Côte-sous-le-Vent de la Basse-Terre** (Atlas cartographique) est établie d'après la synthèse BRGM (2001). Pour ces structures géologiques, les connaissances sur le tracé et l'activité sont analysées successivement et synthétisées (Note méthodologique⁵). Chaque faille est ainsi qualifiée par un indice de qualité (I.Q.). Ces informations sont représentées géographiquement (**Carte informative des failles et indices de rupture de surface**, atlas cartographique).

6.2.2 Secousses sismiques

Les Guadeloupéens ressentent régulièrement des tremblements de terre de faible intensité, avec une fréquence plus élevée en Grande Terre que sur la Basse Terre. Les séismes destructeurs, fort heureusement moins nombreux, appartiennent toutefois à l'histoire récente de la Guadeloupe.

Tous les enseignements du séisme du 21 novembre 2004 (magnitude 6,3) près des Saintes n'ont pas encore été tirés, mais ses manifestations (1 victime, de nombreuses destructions et des mouvements de terrain) sont considérées comme un avertissement, rappelant la tragique réalité des tremblements de terre.

Par ailleurs, 3 séismes survenus au 19^{ème} siècle, ont plus particulièrement marqué les esprits et ont laissé des traces dans les écrits :

- Le séisme de subduction du 8 février 1843, de magnitude estimée entre 7,5 et 8 à une distance épacentrale de l'ordre de 80 km et de loin le plus destructeur connu (plus de 1 500 morts dans la population) ;
- Le séisme superficiel du 16 mai 1851, localisé en mer, au large de Capesterre, de magnitude estimée entre 5,0 et 5,5.
- Le séisme superficiel du 29 avril 1897, magnitude estimée entre 5,5 et 5,8 et épacentre dans le Petit-cul-de-sac marin.

Les effets macrosismiques sur la Côte-sous-le-Vent sont représentés géographiquement (**Carte informative de séismes historiques (1843, 1897)**, Atlas cartographique, Tableau 4).

D'après l'enquête du bureau central sismologique français (BCSF), l'intensité macrosismique du séisme du 21 novembre 2005 est de IV (largement observé) à Deshaies (Figure 3).

⁵ Rapport GTR/DDEG/1004-226 Av1

La sismicité historique et instrumentale peut être appréciée à partir d'un nouveau catalogue de sismicité élaboré récemment, dans le cadre de la réalisation du zonage probabiliste de la France (MARTIN *et al.*, 2002). **La répartition des séismes autour de la Guadeloupe est représentée, en fonction de la magnitude et de la profondeur des événements (Sismicité de l'arc Antillais, Atlas cartographique).**

Les sources qui peuvent être à l'origine de dommages en Guadeloupe sont respectivement :

- Des sources locales, de magnitude modérée (5 à 6.5), localisées à faible profondeur, dans la plaque Caraïbes, et associées à des failles crustales.
- Des sources sismiques plus lointaines, qui peuvent atteindre des magnitudes plus fortes (7 à 8), associées aux mécanismes de la subduction de la plaque Atlantique, sous la plaque Caraïbes.

Ainsi, le séisme du 21 novembre 2004 relève d'une source locale de magnitude 6,3 (Mw), tandis que le tremblement de terre du 8 février 1843 correspond à un séisme de subduction (magnitude estimée entre 7,5 et 8).

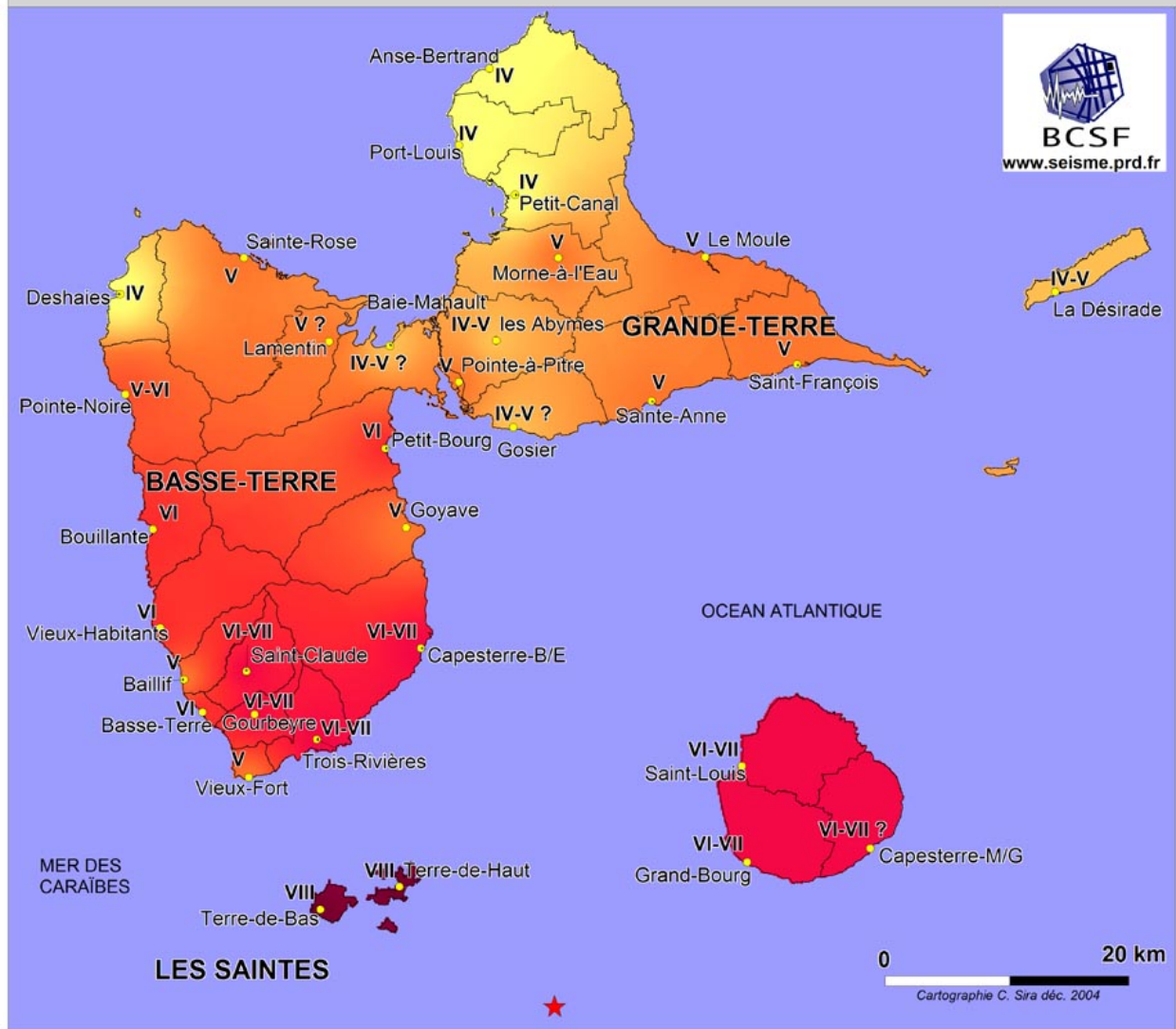
Séismes	Communes	Intensité MSK	Effets macrosismiques (d'après BERNARD et LAMBERT, 1985)
8 février 1843	Deshaies	VIII	
8 février 1843	Bouillante	VIII	Presbytère détruit.
8 février 1843	Vieux-Habitants	VIII	4 morts dus à la chute de rocher. Caféières détruites.
8 février 1843	Sud Basse-Terre	VIII	« nombreuses maisons rendues inhabitables [mais] deux seulement se sont écroulées ⁶ au moment de la secousse » Pas de morts à Basse-Terre.
16 Mai 1851	Sud Basse-Terre	VI	Pas de destructions lourdes aux habitations (lézardes dans quelques bâtiments en maçonnerie), mais effets fortement ressentis par la population.
29 avril 1897	Deshaies	VI (à VII)	A l'église et à la mairie, murs lézardés. Des ponts ont été endommagés.
29 avril 1897	Bouillante	VI (à VII)	La reconstruction du presbytère est nécessaire.
29 avril 1897	Sud Basse-Terre	<VI	Pas d'effet notable.
21 novembre 2004	Sud Basse-Terre	<VI	Pas d'effet notable.

Tableau 4 : Effets macrosismiques ressentis sur la Côte-sous-le-Vent de Guadeloupe.

⁶ Ces effondrements semblent, au moins partiellement, consécutifs à la liquéfaction du sol (Tableau 5).

Guadeloupe
Séisme sud-est des Saintes
du 21/11/2004

Localisation OVSG-IPGP
 11h41mn Tu
 (7h41mn heure locale)
 magnitude : mb=6,3



- Intensités EMS98**
- VIII - dégâts importants
 - VII- dégâts
 - VI- dégâts légers
 - V - forte secousse
 - IV - largement observée

★ **épicentre IPGP-OSVG**
 — **limite communale**

Bureau central sismologique français
 Ecole et Observatoire
 des sciences de la Terre
 intensités déterminées par le BCSF
 après visite sur le terrain BCSF/CDSA*/BRGM**
 avec le soutien du CNRS (Institut National des Sciences de l'Univers),
 et les Ministères de l'Intérieur et de l'Outre-Mer (SIDPC)

* Centre de données sismique des Antilles (BRGM-IPGP)
 ** Bureau de recherches géologiques et minières

Figure 3 : Carte macrosismique du séisme des Saintes du 21 novembre 2004 (BCSF).

6.2.3 Liquéfaction des sols

SAINTE-CLAIRE DEVILLE (1843, *in* BERNARD et LAMBERT, 1985, Tableau 5) rapporte de très nombreuses observations lors du séisme du 8 février 1843 (Magnitude 7,5 à 8), postérieurement attribuées à des phénomènes de liquéfaction :

- Ejection de sable sous forme de volcans de boues et de fissures émissives ;
- Remontée d'eau et « inondations » localisées ;
- Rupture du sol (poinçonnement, tassement ou glissement).

Ces manifestations (perte de la capacité portante des sols, tassements ou glissements horizontaux) sont signalées lors du séisme de 1843 (Tableau 5, Atlas cartographique), vraisemblablement localisées dans les zones basses littorales. Malgré leur qualité, ces indications ne prétendent toutefois pas à l'exhaustivité. D'autres phénomènes ayant pu échapper à l'observation.

En revanche, il n'est pas rapporté de phénomène de liquéfaction relatif au séisme de 1897 (Magnitude 5,5 à 5,8 à environ 20 à 30 km des communes étudiées), ce qui est conforme aux critères magnitude – distance classiquement utilisés (AMBRASEYS, 1988).

Commune	Phénomènes de liquéfaction (d'après BERNARD et LAMBERT, 1985)
Pointe-Noire	Observation précise de liquéfaction : « Des fissures considérables ont lézardé et bouleversé les plages de sables à peine agrégé qui forment [...] l'anse de la Grande-Plaine » (Plage caraïbe).
Bouillante	Observation précise de liquéfaction : A l'embouchure de la rivière Lostau, entre Galets et pigeon.
Basse-Terre	« dans la cité de Basse-Terre, les habitants ont vu une flaque d'eau à l'emplacement de deux maisons écroulées se trouvant sur le cours et sur un terrain de rapport. »

Tableau 5 : Phénomènes de liquéfaction affectant la Côte-sous-le-Vent de Guadeloupe lors du séisme du 8 février 1843.

6.3 Les phénomènes de mouvements de terrain

Les phénomènes de mouvements de terrain recensés sont représentés sur la **carte informative des mouvements de terrain** (Atlas cartographique). Sans prétendre à l'exhaustivité, **98 indications** de mouvements de terrain sont décrites :

- **25 indices** interprétés en photographies aériennes, situés pour la plupart sur les hauteurs de Deshaies ;
- **59 observations** réalisées lors de cette étude, des chutes de blocs, des morphologies d'éboulement de falaise, des glissements de terrain anciens ou récents, des déformations de chaussées ou d'infrastructures (habitations, réseaux...) ;
- **1 indice** de mouvement de terrain répertorié dans la base nationale des mouvements de terrain (BDMvt). Il s'agit du glissement de grande ampleur de la falaise de Morne au Fou ;
- **12 indices** d'instabilités affectant les routes nationales et départementales en Guadeloupe.

On peut également signaler l'éboulement presque total des falaises du Gros-Cap de Sainte-Rose lors du séisme du 8 février 1843 (in LAMBERT et BERNARD, 1985), qui ayant entraîné la route côtière ne présentait plus qu'un « large pan dénudé faisant face aux dégradations qu'avait subies de son côté l'îlet opposé de Kahouane ».

Tous ces phénomènes ou indices n'ont pas la même signification. Les phénomènes interprétés sur les photographies aériennes indiquent le plus souvent des glissements d'ampleur relativement importante localisés sur les pentes des édifices volcaniques. Ces glissements se produisent généralement dans des formations altérées avec de fortes pentes (plus de 30°).

Les désordres affectant le réseau routier sont généralement d'ampleur faible à modérée. Ils sont très liés aux aménagements routiers :

- **Chutes de blocs** depuis les talus assez raides en déblais ;
- **Déformations du remblai** de la plate-forme, sans préjuger s'il s'agit d'un mécanisme de tassement ou de glissement des formations sous-jacentes.

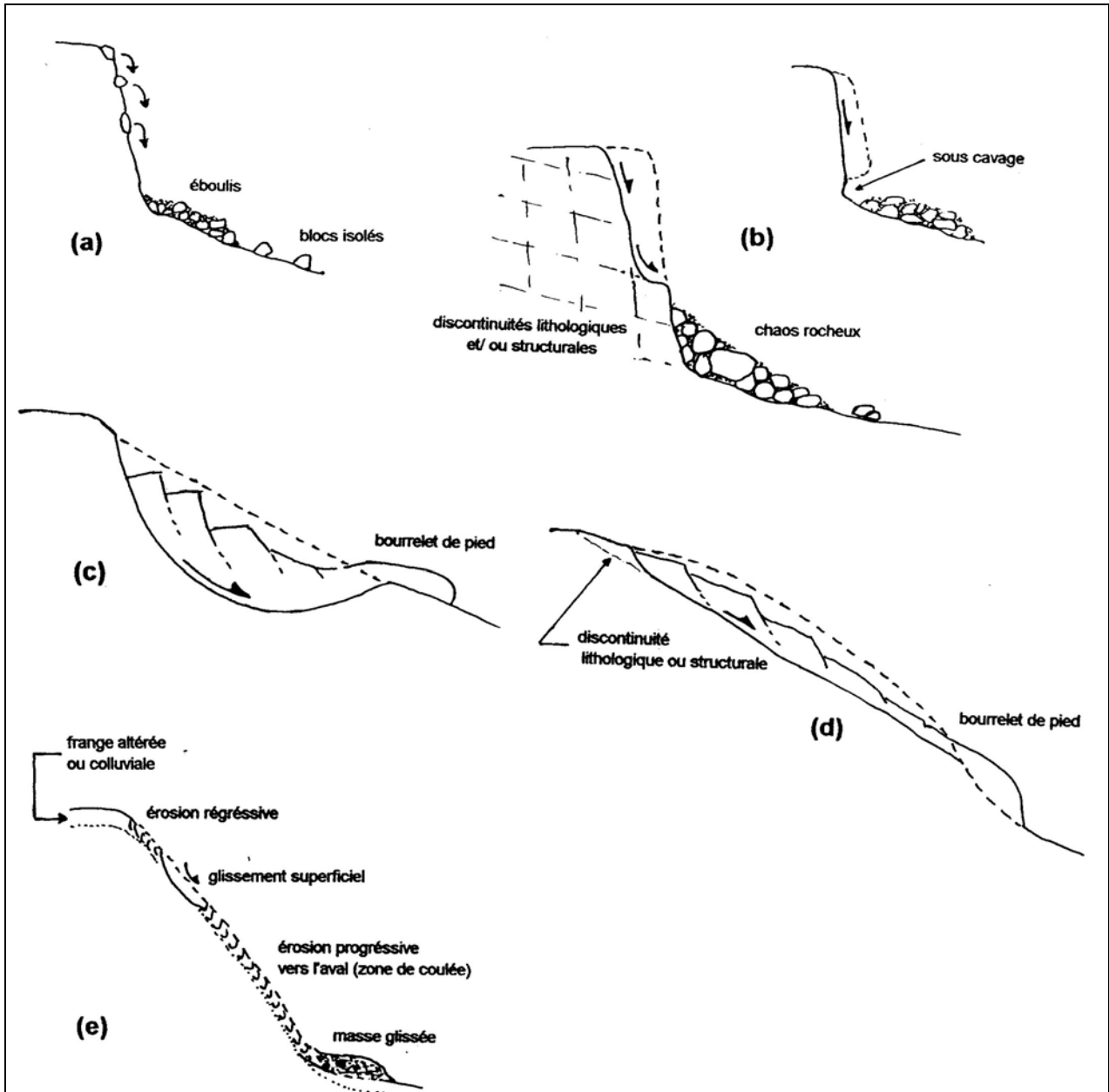
On notera en particulier des problèmes le long de la RN 2 au morne Gadet où des glissements de terrain récurrents interviennent sur du talus amont. Ceux-ci ont été récemment récurés et les déblais versés sur la pente en aval de la route, créant artificiellement d'autres problèmes de glissements de terrain.

En ce qui concerne les habitations, peu de problèmes ont été constatés, si ce n'est au niveau de mur de soutènements dans le secteur de Cafetière-Potier, quartiers situés sur les argiles rouges du « complexe du base ».

Enfin, parmi les observations d'instabilité, le modelé des falaises côtières indique des phénomènes de grande ampleur, sans préjuger de leur cinématique ni de leur géométrie : chutes de blocs récurrentes ou éboulements en masse accidentels. On citera comme exemple marquant le spectaculaire glissement de terrain qui eu lieu sur le flanc du morne aux fous, suite au cyclone Lenny (Atlas cartographique).

En terme de typologie des phénomènes (Figure 4), on peut considérer qu'il s'agit :

- Essentiellement de chutes de blocs et éboulements dans les zones peu élevées, du fait de la nature rocheuse des formations peu altérées ;
- De glissements et d'éboulements, voire de phénomènes mixtes à plus haute altitude, en raison d'une altération des sols plus prononcée du fait d'une pluviométrie plus importante.



a) Chute de blocs. b) Eboulement.

c) Glissement circulaire. d) Glissement plan. e) Glissement coulée sur fortes pentes.

Figure 4 : Typologie des mouvements de terrain (d'après MOMPÉLAT, 1994)

7 LES ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES

7.1 Aléa houle cyclonique

L'aléa houle cyclonique sur la commune est cartographié à l'échelle du 1/10 000 sur l'ensemble du littoral communal (Atlas cartographique).

De nombreuses plages réparties le long du littoral de la commune sont en pente douce, et l'eau remonte sur parfois plus de 100 m dans les terres (anses du Petit et du Grand Bas-Vent à Fort Royal), inondant certaines constructions.

Toute l'arrière plage de Grande Anse est inondée (zone marécageuse), malgré la présence d'un cordon naturel de sable sur le littoral.

Le bourg est très exposé à la houle. Un premier rideau de construction, directement en front de mer est particulièrement menacé. Aucune protection par enrochements maritimes n'existe à l'heure actuelle.

Au-delà du 1^{er} rideau, la RN est également directement frappée par les flots. Il faut franchir le 2^e rideau de constructions pour passer en aléa moyen. Une zone dépressionnaire au Sud et à l'arrière du bourg est alimentée par 2 buses de 1000 qui refluent, ainsi que par l'eau de mer qui remonte dans le lit de la rivière.

A Ferry, les enrochements réalisés limitent bien l'étendue de l'aléa fort, mais les terrains situés derrière la RN sont en contrebas et sont inondés, alimentés par la remontée des eaux dans le lit de la rivière et par des traversées de chaussée.

7.2 Aléa inondation

Etant donnée la richesse des enseignements tirés lors du passage de Jeanne, et les répercussions directes que ces enseignements ont impliquées sur le tracé des cartes d'aléa, il nous a semblé préférable, pour une meilleure compréhension de la démarche, de conserver la description des effets de la tempête par Jeanne avec la présentation des aléas.

L'aléa inondation sur la commune est cartographié à l'échelle du 1/25000 et 1/10 000 pour les zones à enjeux (Atlas cartographique).

7.2.1 Secteur Bas vent – Fort Royal

Une vaste zone endoréique borde la zone amont de l'hôtel Fort Royal ; La végétation y est plus dense et plus riche. De récentes laisses de crue visibles sur la clôture d'enceinte au droit du parking d'entrée font apparaître des hauteurs voisines de 20 cm. Toutefois, et selon les témoignages recueillis, aucun bâtiment n'a été touché.

Au-delà de la RN 2, un talweg possédant une fosse d'érosion relativement marquée en partie aval débouche sur deux ouvrages consécutifs traversant la RN 2 et l'ancienne RN, le plus ancien offrant une

section hydraulique plus forte. Le tracé de ces deux ouvrages est très sinueux et sert d'appui aux flottants et à la création d'embâcle. Plus en amont, les berges de cette ravine offrent des hauteurs ne dépassant pas le mètre.

Les pentes de ce secteur sont peu importantes, les vitesses sont donc relativement faibles.

7.2.2 Rivière Perle

Dans ce secteur, la route nationale 2 est légèrement plus haute que les terrains amont, de l'ordre du mètre. Les deux ouvrages existants, l'un sur l'axe de la rivière et l'autre implanté à quelques 100 m côté bourg, sont de petites tailles et n'offrent aucun tirant d'air pour le passage des flottants et autres transports solides. En période de forte pluie, il s'ensuit une inondation de l'ensemble du secteur bas, laminant quelque peu les débits de pointe. A noter que lors de Marilyn, la route nationale a été submergée sans conséquence importante.

En partie aval, les berges sont peu marquées, l'ensemble de la zone possède une altimétrie faible. Compte tenu des faibles débits, le cordon littoral n'est que partiellement expulsé lors des fortes pluies générant un exhaussement atteignant plus de 50 cm.

7.2.3 Rivière La Rate

Cette zone est semblable au secteur de la Perle, une dépression formée par les remblais de la RN 2 laisse apparaître une zone très humide. L'ouvrage de petite taille accuse les mêmes contraintes que ceux de secteur de la rivière Perle. Les débits sont peu importants.

En partie aval, la configuration du site est quasi identique à celle de l'embouchure de la rivière Perle.

Les hauteurs et les vitesses sont faibles.

7.2.4 Rivière Ziotte

Les pentes des versants sont importantes. La pente motrice du cours d'eau reste élevée jusqu'à l'ouvrage de traversée de la RN 2. A l'approche de cet ouvrage les berges sont quasi inexistantes, les débordements, lors des fortes précipitations, investissent la chaussée qui présente un point bas entre l'ouvrage de traversée et le chemin de Caféière.

En zone aval, le tracé de ce cours d'eau s'élargit dans un méandre dont les berges sont faibles. Vers l'embouche, des débordements sont observés et sont liés à la présence du cordon littoral. Les eaux s'accumulent dans la partie la plus basse avec des vitesses quasi nulles mais des hauteurs de submersion non négligeables.

7.2.5 Ravine Coulevre

Les pentes des versants sont relativement importantes. La pente motrice du cours d'eau reste élevée jusqu'à l'ouvrage de traversée de la RN dont les écoulements en crues restent contenus dans le lit mineur. Au-delà de l'ouvrage, cette ravine débouche sur un étang.

7.2.6 Rivière Mitan

A l'image de la fosse d'érosion de la ravine Coulevre, cette rivière débouche, avant sa traversée de la RN 2, sur une petite zone humide où les berges sont peu importantes et submergées lors de très forts

événements pluvieux. Les hauteurs sont inférieures à 0,5 m mais les vitesses d'écoulement restent élevées. Au-delà de l'ouvrage de franchissement, cette ravine débouche sur l'étang.

7.2.7 Ravine Sipion – rivière Forban

Là aussi les pentes des versants sont relativement importantes. Cette ravine, devenant rivière en traversant la RN 2, longe une petite zone d'activité.

Le lit mineur est très marqué sur la quasi totalité du linéaire amont et les écoulements restent contenus jusqu'à l'approche de la RN 2.

Le tracé sinueux au droit de la traversée de chaussée crée à la fois un point d'appui pour les embâcles mais aussi un remous d'exhaussement entraînant des débordements en rive gauche allant jusqu'à franchir la RN 2 avec de fortes vitesses d'écoulement.

7.2.8 Secteur du Bourg – rivière Deshaies

Entouré de bassins versants très abrupts, le centre bourg est une zone plate, avec un secteur plus bas que le front de mer, où s'accumulent les eaux de ruissellement. C'est une zone privilégiée d'inondations pluviales.

De nombreuses petites zones sont fréquemment soumises à cet aléa (plusieurs fois dans l'année).

La rivière dans le premier secteur amont n'offre pas de lit très profond. Des débordements ont été observés à quelques 300 m par rapport à la RN 2 en rive droite. Par la suite, ces débordements cheminent sur le petit chemin situé en rive droite pour aboutir sur une large esplanade dont l'altimétrie se trouve à moins de 1,5 m sous le niveau de la RN. L'exutoire de cette zone composé de deux buses Ø 1000 se situe sous le niveau des plus hautes eaux de la rivière Deshaies.

Lors de Marilyn et Jeanne, c'est l'ensemble des ouvrages d'assainissement qui a débordé, les hauteurs d'eau atteintes dans certains secteurs ont dépassé le mètre. La rivière en crue a débordé en plusieurs points, des laisses de crue ont pu être observées au droit de la digue en gabion réalisée en rive droite au droit de l'esplanade précitée. Ces débordements aggravent l'inondation des secteurs bas.

De même, à l'entrée du bourg, les ouvrages de rétablissement contrôlant les écoulements du bassin versant culminant à 250 m sur le quartier Lahaut ont débordé, générant de véritables torrents dans les rues du centre bourg. Les hauteurs ont atteint dans certaines rues 50 cm et des vitesses supérieures au mètre par seconde, c'est donc en aléa fort que s'inscrit une partie du centre bourg.

7.2.9 Ravine Thomas

Il n'a été constaté ni enregistré de débordements, la zone pouvant s'inscrire en aléa fort ne concerne que le lit mineur.

7.2.10 Rivière Ferry – Rivière Maleville

Nota important : il existe des incohérences sur l'appellation des différents cours d'eau de cette zone (rivières Ferry, Maleville et Petite Rivière) entre carte IGN et cadastre. Le support de base retenu est la carte IGN. La rivière Maleville se jette dans la rivière Ferry en amont de Fond Hélot.

Ferry est une zone endoréique qui cumule les phénomènes d'épanchement de crues, de remontée de nappe et de fluctuations du niveau de la mer. La hauteur de submersion est élevée en amont de la route nationale aux abords de la rivière. Les voies de communication jouent le rôle de retenue.

C'est l'ensemble de la zone Ferry qui fut inondée lors de Marilyn et Jeanne. Les inondations ont été principalement générées par des débordements des différents cours d'eau du secteur mais également par apport fluvial (présence de zones basses endoréiques zone de Ferry).

Des débordements se sont produits lors de Marilyn au droit du pont de la RN 2, dont la capacité semble pourtant suffisante, mais le risque d'embâcles est présent sur tous les cours de la Côte-sous-le-Vent et les ouvrages constituent des points d'appui à la formation d'embâcles, ce qui s'est réalisé lors de Marilyn.

Toujours lors de cet événement, un débordement a eu lieu sur la rive droite entre la rivière et la route Fond Hélot creusant un véritable talweg, observable encore aujourd'hui, et ayant été emprunté par les eaux de débordement de la crue Jeanne. Les laisses de crues visibles sur l'habitation située en bordure de la RN 2 côté amont rive droite, attestent des hauteurs.

Il est important de souligner que des travaux ont été engagés après le passage du cyclone Marilyn (ouvrage reconstruit, digues et protection de berges exécutées, etc.) améliorant de façon significative les caractéristiques générales des axes d'écoulement mais n'ayant toutefois pas été suffisants pour contenir la crue liée à Jeanne.

Sur la rive droite, les hauteurs d'eau atteintes ont dépassé le mètre. Tout cela souligne la violence des vitesses d'écoulement et atteste d'une véritable menace pour les personnes et les biens.

La présence de piédroit dans la section hydraulique de l'ouvrage de traversée a, une nouvelle fois, servi de point d'appui aux éléments flottants et provoqué l'obstruction partielle de l'ouvrage.

Lors de la crue Jeanne, en amont immédiat du pont Ferry RN 2, le ressaut d'exhaussement lié aux embâcles a entraîné des débordements sur les deux rives, débordements très marqués sur la rive gauche (terrain de jeux totalement submergé).

En zone amont, les débordements se produisent principalement au droit de l'ouvrage de Fond Hélot situé à quelques 600 m de la RN 2 et reliant les rivières Ferry et Maleville. Cet ouvrage présente un angle droit où se produit là encore un ressaut d'exhaussement. Malgré la surverse aménagée dans le piédroit du mur amont, rive gauche, afin de diriger une fraction du débit vers l'axe d'écoulement situé au Nord en pied de morne, les eaux empruntent la route de Fond Hélot et submergent les zones d'habitation. Bien que les hauteurs d'eau sur le secteur amont soient inférieures à 50 cm, les vitesses y sont très élevées.

7.2.11 Rivière Petite Rivière

La Petite Rivière présente un coude très accentué en amont immédiat de la zone urbanisée où, lors du passage de Marilyn, la rivière a quitté son lit et inondé cette zone d'habitat.

C'est l'ensemble du lit majeur qui fut inondé par cette rivière mais aussi par les apports des petits talwegs situés de part et d'autre. Soulignons la proximité de la rivière Maleville avec une altimétrie très faible entre ces deux rivières et la très faible hauteur des berges.

Les témoignages recueillis pour Marilyn et Jeanne corroborent et attestent de l'aggravation des débordements de la rivière dite Petite Rivière par ceux de la rivière Maleville. Enfin, le système de

collecte des eaux pluviales se raccordant sur cette rivière est sous les niveaux des plus hautes eaux (rapport ANTEA de juillet 97) et provoque par retour l'inondation des zones basses.

Malgré les travaux effectués après le passage de Marilyn, les ouvrages construits dans le secteur amont ont été submergés par le passage de Jeanne. Les débordements ont envahi les routes et quelques habitations. Bien que les hauteurs sur le secteur amont soient inférieures à 50 cm, les vitesses y sont très élevées.

7.2.12 Ravine Petite Anse

Cette ravine est la limite communale entre Deshaies et Pointe-Noire. Un ouvrage de bonne taille marque la traversée de la RN 2.

Lors du passage de Jeanne une fosse d'érosion s'est creusée dans l'axe du petit talweg (affluent de la ravine Petite Anse) situé à quelque 30 m de l'ouvrage cadre. Les vitesses élevées, les volumes importants de cailloux n'ont pu être absorbés par le caniveau béton qui longe la route nationale et se jette en amont de l'ouvrage cadre. Ces débordements ont traversé la chaussée et inondé les bâtiments du petit complexe touristique situé en contre bas.

L'activité anthropique de la zone est la principale cause des désordres. En effet, en aval de l'ouvrage de traversée de la RN, l'axe d'écoulement se traduit par des petits caniveaux béton avec des étranglements importants et des changements de pentes très brutaux.

De plus, pour limiter l'effet dynamique des vagues et l'inondation créée par celles-ci, l'hôtelier a réalisé une digue étanche interdisant tout transfert des ruissellements des eaux de pluie vers la mer. Cela a provoqué une brutale montée des eaux atteignant des hauteurs dépassant le mètre.

Enfin, l'accès à cette petite zone présente des fortes pentes et sert, lors des fortes pluies, d'exutoire aux débordements, les vitesses y sont très importantes.

8 LES ALÉAS GÉOLOGIQUES

8.1 Scénarios d'éruption volcanique

L'évaluation des scénarios d'éruption volcanique est précisée dans la note méthodologique⁷. Il ne s'agit pas dans le cadre du PPR d'évaluer les aléas volcaniques, ce travail de longue haleine est en cours de réalisation par l'Observatoire Volcanologique de la Soufrière de Guadeloupe (OVSG) et l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP). Par ailleurs, l'intensité des phénomènes en jeu, heureusement associée à une récurrence longue (en milliers d'années) pose un véritable problème de définition de ce que pourrait être l'aléa de référence au sens des PPR.

Au cours d'une même éruption, différents types d'activité peuvent se succéder. Il est donc important de définir des scénarios éruptifs (Tableau 6).

Type	Eruption	Description	Récurrence estimée
Phréatique	Eruptions uniquement phréatiques		20 à 50 ans
Magmatique	Eruptions avec édification d'un dôme de lave visqueuse	Avec ou sans écoulements pyroclastiques	500 à 1 000 ans
Ecroulement sectoriel	Eruptions à écroulement de flanc	Avec avalanches de débris	2 000 à 5 000 ans
Magmatique	Eruptions explosives	Formation de cônes de scories	5 000 à 10 000 ans
Magmatique	Eruptions effusives	Formation de coulées de lave	10 000 à 20 000 ans
Magmatique	Eruptions pliniennes catastrophiques	Avec émission explosive de plusieurs km ³ de magma sous forme de retombées de ponces et de coulées pyroclastiques	50 000 à 100 000 ans

Tableau 6 : Evaluation des scénarios éruptifs du massif de la Soufrière de Guadeloupe (d'après <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr>).

Selon le DDRM de Guadeloupe la commune de Deshaies est située dans une zone susceptible d'être soumise à des retombées de cendres volcaniques plus ou moins importantes en fonction de la direction du vent à l'altitude de dispersion des cendres.

⁷ Rapport GTR/DDEG/1004-226 Av1.

8.2 Aléas sismiques

8.2.1 Aléa faille active, capable d'engendrer une rupture co-sismique en surface

L'évaluation de l'aléa faille active capable d'engendrer une rupture en surface est précisée dans la note méthodologique⁸. Un indice de qualité des connaissances minimum (IQ=B ou C) est requis pour évaluer cet aléa.

Sur le territoire communal, aucune faille ne présente un niveau de connaissance suffisant (IQ=B ou C) pour être retenue.

8.2.2 Mouvements sismiques

L'évaluation de l'aléa sismique est précisée dans la note méthodologique. **La prise en compte d'un mouvement sismique réglementaire ou spécifique n'est obligatoire que pour les bâtiments les plus importants, suivis par un architecte et/ou un ingénieur structure. En particulier, pour les maisons individuelles de surface limitée, des règles simplifiées adaptées (PSMI-Antilles) se substituent aux règles générales.**

8.2.2.1. Mouvements sismiques au rocher (composante régionale liée aux sources sismiques)

Comme le suggère les EC8, les mouvements pris en compte sont ceux correspondant à la période de retour de 475 ans. Cela signifie que les mouvements déterminés ont une probabilité de 10 % d'être atteints ou dépassés sur une période de 50 ans, qui correspond à la durée de vie moyenne d'un bâtiment courant de classe B.

Un spectre spécifique normalisé sur site rocheux a été calculé en utilisant les modèles sismotectonique et probabiliste développés en 2002. Compte tenu des faibles écarts d'une commune à l'autre et par souci d'homogénéisation, un spectre moyen est adopté pour l'ensemble des communes de la Côte-sous-le-Vent.

La valeur de l'accélération (a_g) à 475 ans de période de retour est comprise entre 2,0 et 2,5 m/s², valeur nettement inférieure à celle de l'accélération nominale des règles actuelles (a_N , 3,5 m/s²), adoptée pour le dimensionnement des ouvrages de classe B.

Pour l'application des règles parasismiques, le spectre spécifique normalisé proposé dans le règlement PPR, doit être multiplié par l'accélération en vigueur au moment de l'analyse du dossier de permis de construire (a_N ou a_g).

⁸ Rapport GTR/DDEG/1004-226 Av1.

8.2.2.2. Mouvements sismiques tenant compte des conditions particulières de site (configurations géologiques)

La prise en compte des effets de site topographique dans le calcul de l'agression sismique reste relativement aisée⁹, tout en requérant une géométrie suffisamment fiable du relief. C'est pourquoi, l'évaluation et la cartographie qui pourraient être réalisées n'auraient qu'une valeur informative d'une part, sans se substituer d'autre part à un calcul propre au site de construction, selon la règle générale. Par conséquent, **l'aléa effets de site topographique n'est pas évalué ni cartographié**¹⁰.

De même, des modifications locales du mouvement sismique ont parfois été observées à proximité de la faille sismogène. Faute de méthodologie éprouvée, ces conditions particulières de site ne sont pas prises en compte dans la présente évaluation de l'aléa sismique local.

Seuls les **effets de site géologiques** sont appréhendés à l'occasion de cette étude. Un zonage des configurations géologiquement homogène est établi (Atlas cartographique), en utilisant la classification des sites de la réglementation EC8 (Tableau 7).

L'ensemble des formations géologiques subit une altération significative, notamment au-dessus de 300 m d'altitude. Ainsi, de façon cohérente avec les résultats du microzonage sismique de l'agglomération de Basse-Terre, on considère qu'il n'existe pas de site de type A ($V_{s,30} > 800$ m/s). Le site courant, correspondant à un rocher altéré ou des altérites est un site de type B. Par extension, il n'est pas considéré de site de type E, qui implique un substratum assez raide ($V_{s,30} > 800$ m/s) surmonté de formations superficielles des classes C ou D. Sur l'ensemble de la Côte-sous-le-Vent, il n'est pas observé de site avec à la fois des caractéristiques très médiocres et une épaisseur suffisante pour conduire à un site de type D ($V_{s,30} < 180$ m/s). En définitive, La classification des effets de site distingue des sites de type B et C, selon des critères géologiques affinés des sondages géotechniques collectés et des observations de terrain (Tableau 7).

Description	Caractéristiques mécaniques	$V_{s,30}$ (m/s)	Classifications		Aléa effet de site
			EC8	PS92	
Rocher altéré	Bonnes à très bonnes	360 à 800	B	S1	Faible
Dépôts détritiques hétérogènes (alluvions et plages).	Moyennes, peu compressibles	180 à 360	C, parfois B	S2	Moyen
Dépôts détritiques fins	Médiocres, très compressibles, riches en matière organique et saturées en eau	180 à 360	C	S2 ou S3 (< ou \geq 10 m)	Moyen ou Fort

Tableau 7 : Principales configuration géologiques.

⁹ Coefficient d'amplification topographique (τ) des règles PS 92 et de l'Eurocode 8

¹⁰ Au terme d'une démarche différente, ce principe a été également retenu pour le microzonage sismique de l'agglomération de Basse-Terre.

8.2.2.3. Mouvements sismiques (formes spectrales)

Les spectres de réponse élastique sont fournis sous forme normalisée (Tableau 8, Figure 5), de telle sorte, qu'ils puissent être utilisés quelle que soit la valeur de a_N ou a_g qui sera adoptée *in fine*. Les équations des branches des spectres applicables sur le territoire communal sont détaillées par ailleurs (Encart 1).

Type de site (Atlas cartographique)	S	T _B	T _C	T _D
A : Rocher sain	1,0	0,1	0,35	2,0
B : Rocher altéré et formations superficielles de caractéristiques mécaniques moyennes à bonnes	1,2	0,15	0,5	2,0
C : Formations superficielles de caractéristiques mécaniques médiocres à moyennes	1,15	0,20	0,6	2,0
D : Formations superficielles de caractéristiques mécaniques médiocres	1,35	0,20	0,8	2,0

Tableau 8 : Valeurs caractéristiques des branches des spectres normalisés.

8.2.2.4. Evaluation et cartographie de l'aléa sismique

L'aléa sismique concerne l'ensemble du territoire communal. Il est caractérisé par :

- Un paramètre de calage a_N et a_g , traduisant la composante régionale liée aux sources sismiques à considérer, donné par la réglementation ;
- Un type de site, correspondant à une forme spectrale, propre à chacune des configurations locales (Tableau 8), capables de modifier le mouvement vibratoire.

L'aléa sismique est cartographié à l'échelle du 1/25 000 sur l'ensemble du territoire communal et 1/10 000 dans les zones à enjeux (Atlas cartographique), conjointement avec l'aléa liquéfaction.

Les branches des spectres de réponse élastiques $S_e(T)$, sont définies par les équations suivantes:

$$0 \leq T \leq T_B : S_e(T) = a_g \cdot k \cdot S \cdot \left[1 + \frac{T}{T_B} \cdot (\eta \cdot 2,5 - 1) \right]$$

$$T_B \leq T \leq T_C : S_e(T) = a_g \cdot k \cdot S \cdot \eta \cdot 2,5$$

$$T_C \leq T \leq T_D : S_e(T) = a_g \cdot k \cdot S \cdot \eta \cdot 2,5 \left[\frac{T_C}{T} \right]$$

$$T_D \leq T \leq 4 \text{ sec} : S_e(T) = a_g \cdot k \cdot S \cdot \eta \cdot 2,5 \left[\frac{T_C T_D}{T^2} \right]$$

où

$S_e(T)$ ordonnée du spectre de réponse élastique,

T période de vibration d'un système à un degré de liberté,

a_g accélération du sol pour la période de retour retenue (ex 475 ans), fixée par le règlement

k facteur de forme pour des situations régionales spéciales (=1 par défaut),

T_B, T_C Périodes caractéristiques des branches du spectre,

T_D période définissant le début de réponse constante en déplacement du spectre,

S paramètre de site

η facteur de correction d'amortissement $\eta=1$ pour l'amortissement 5%.

Encart 1 : Equation des branches des spectres de réponse.

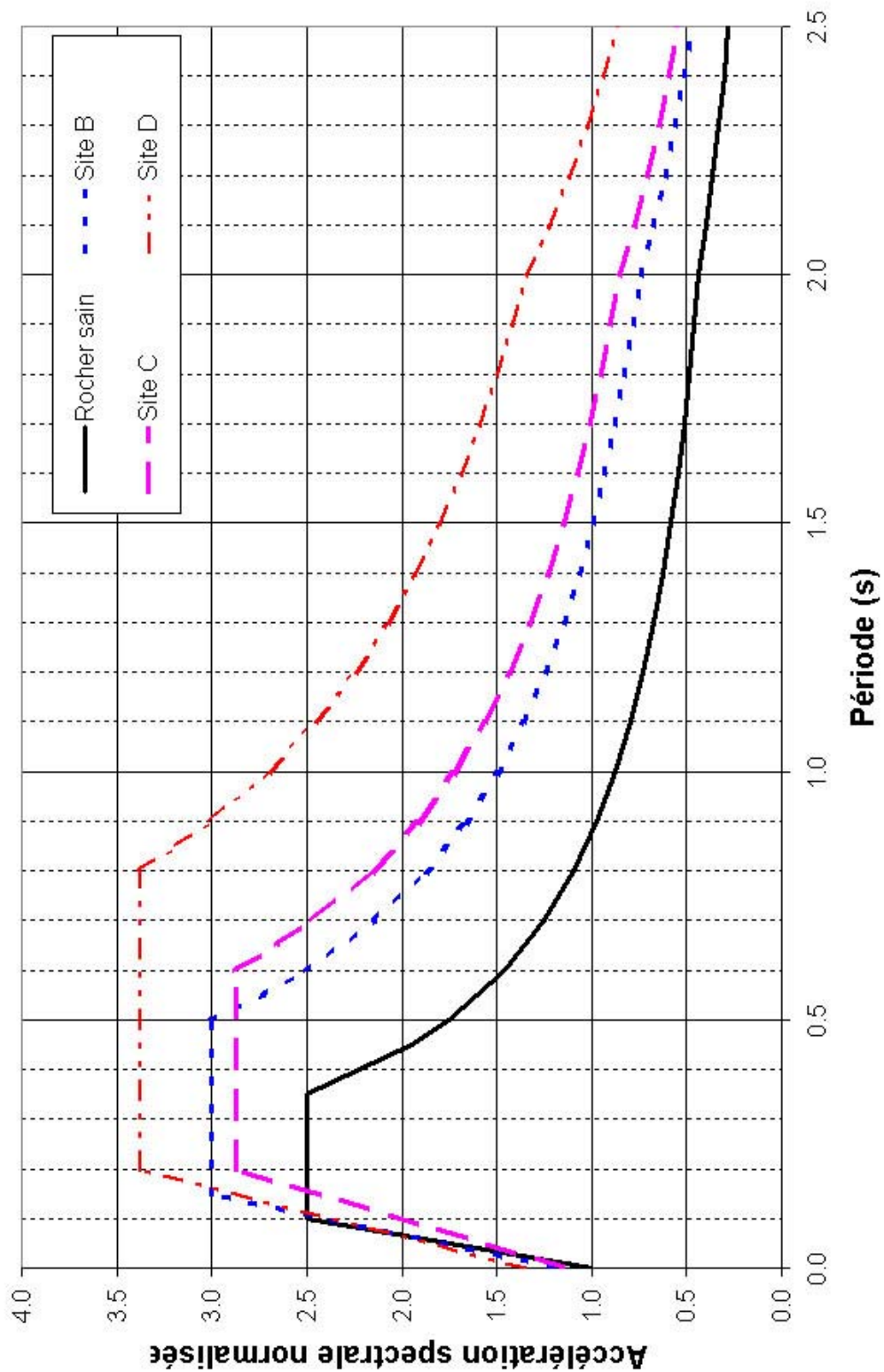


Figure 5 : Spectres de réponse élastique normalisés, associés aux zones du territoire communal. Pour les applications réglementaires, ces spectres doivent être multipliés par l'accélération de calage (m/s^2) en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

8.2.3 Liquéfaction des sols

L'évaluation de l'aléa liquéfaction est précisée dans la note méthodologique¹¹. L'aléa liquéfaction est jugé en fonction (Tableau 9) :

- De la susceptibilité des formations d'après des critères géologiques et hydrogéologiques ;
- De l'occasion qu'un séisme déclenche la liquéfaction ;
- De l'intensité envisageable du phénomène.

L'aléa liquéfaction est désigné par la lettre L pour indiquer le type de phénomène et un indice chiffré (0 à 3) pour préciser le niveau d'aléa.

Localisation	Susceptibilité	Initiation	Intensité	Aléa liquéfaction
Formations de plage	Forte	Possible	Modérée à significative	L2 : Moyen L3 : Fort pour les cas historiques avérés
Alluvions	Moyenne	Possible	Modérée à significative	L1 : Faible
Dépôt détritiques fins	Modérée	Possible	Mineure à modérée	L1 : Faible
Remblais	Supposée	Possible	/	L1 : Faible (non représenté)
Reste du territoire communal	Non	/	/	L0 : Négligeable

Tableau 9 : Evaluation et cartographie de l'aléa liquéfaction.

L'aléa liquéfaction est jugé :

- Moyen (L2) pour les formations littorales ;
- Faible (L1) pour les alluvions, dépôts détritiques et remblais (non représentés cartographiquement)
- Négligeable sur le reste du territoire communal.

L'aléa liquéfaction est cartographié à l'échelle du 1/25 000 sur l'ensemble du territoire communal et 1/10 000 dans les zones à enjeux (Atlas cartographique), conjointement avec l'aléa sismique.

¹¹ Rapport GTR/DDEG/1004-226 Av1.

8.3 Aléa mouvements de terrain

L'évaluation de l'aléa mouvements de terrain est précisée dans la note méthodologique¹². Plus que la lithologie, le degré d'altération semble être un facteur de prédisposition prépondérant, associé à la morphologie.

Ce constat est étayé par nos discussions avec d'autres géologues (MOMPELAT, TRAINÉAU). Il a également été proposé dans le microzonage sismique de l'agglomération de Basse-Terre. Il en résulte que l'on peut généralement considérer une différence notable de comportement mécanique des formations géologiques situées de part et d'autre d'une altitude estimée de l'ordre de 300 m.

L'aléa mouvements de terrain est jugé en fonction des facteurs de susceptibilité et de déclenchement et de l'intensité du phénomène. Cette appréciation repose sur une approche naturaliste du type expertise *a priori*, excluant le recours à des études particulières, notamment en terme de propagation.

Pour expliciter notre démarche, assurer sa cohérence sur l'ensemble du territoire et faciliter la reproductibilité de l'évaluation, la règle générale suivante a été énoncée et mise en œuvre (Tableau 10) pour établir la carte de l'aléa mouvements de terrain (Atlas cartographique, 1/25 000 et 1/10 000). Elle a été mise en œuvre à partir de la carte des pentes, issu du MNT fourni par la DDE, mais sans procédure automatique. Ceci signifie notamment, que très ponctuellement, des niveaux d'aléas ont été diminués ou augmentés si la lithologie semblait plus favorable ou au contraire plus défavorable que l'appréciation moyenne.

Ces valeurs ont été fixées au regard de nos observations, de la carte informative des mouvements de terrain et de notre expérience. Ces seuils de pentes constituent toutefois un compromis :

- L'essentiel des phénomènes recensés se retrouve en aléa fort, notamment des mouvements de terrain de grande ampleur ou de déclenchement strictement naturel, hors des zones d'influence anthropique.
- Quelques phénomènes avérés et de nombreuses manifestations de mouvements de terrain sont situés en zone d'aléa moyen, il s'agit souvent de phénomènes relativement maîtrisables ou pour lesquels des perturbations anthropiques, difficiles à appréhender *a priori*, aggravent le pronostic initial. Le cas du glissement de l'Anse Botrel, lieu-dit MontChéri à Pointe-Noire, survenu après le passage de la tempête Jeanne (09/2004) en est une probante illustration.
- Quelques phénomènes plutôt de faible ampleur (démantèlement d'un talus routier de faible hauteur, chutes de pierres ou défaillance d'un soutènement à cause d'un mauvais drainage ou de l'absence de fondations) peuvent apparaître en zone d'aléa mouvements de terrain faible.

¹² Rapport GTR/DDEG/1004-226 Av1.

Aléa mouvements de terrain	Degré d'altération faible (<300 m environ)	Degré d'altération important (>300 m environ) ou formations argileuses
Faible (1)	Se déclenche avec des pentes supérieures à 12°	Se déclenche avec des pentes supérieures à 10°
Moyen (2)	Se déclenche avec des pentes supérieures à 18° et se propage sur des pentes supérieures à 12°	Se déclenche avec des pentes supérieures à 15° et se propage sur des pentes supérieures à 10°
Fort (3) ¹³	Se déclenche avec des pentes supérieures à 25° et se propage sur des pentes supérieures à 18°	Se déclenche avec des pentes supérieures à 20° et se propage sur des pentes supérieures à 15°

Tableau 10 : Critère d'évaluation des aléas mouvements de terrain en fonction de la pente et du degré d'altération.

Dans les autres secteurs, de manière cohérente avec la cartographie des atlas communaux des risques, le niveau d'aléa mouvements de terrain est jugé nul à faible (0-1) ou considéré comme négligeable (0).

La carte de l'aléa mouvements de terrain de l'atlas communal des risques naturels a été exploitée. Les zones d'aléa mouvements de terrain indifférencié situés dans les hauteurs de la commune ont été le plus souvent reprises, notamment pour adapter ces contours à la topographie de référence (MNT remis par le DDE). Ces secteurs sont identifiés en aléa mouvements de terrain mixte ou indéterminé (PG) de niveau fort (3), parfois moyen (2). Ils regroupent la l'essentiel des instabilités interprétées en photographies aériennes. De manière homogène, les facteurs de prédispositions suivants sont présents :

- Formations altérées ;
- Pentes supérieures à 15° (PG2) ou 20° (PG3).

L'emprise des falaises et de leur plage éventuelle ont été évalués en aléa éboulement fort ou moyen (P2 ou P3), selon leur hauteur, la composition des dépôts et conformément aux observations. En amont, la zone a été étendue sur 10 à 20 m de large afin de tenir compte de la nature régressive de ces phénomènes.

L'**aléa mouvements de terrain fort** concerne des versants plutôt raides (Gros Morne, Piton Deshaies, Morne aux Fous, ponctuellement Mornes Gadet et Vermillier) ou situés en altitudes (Morne Bel-Air, Dos d'Ane ; Morne Mazeau).

Hors de ces conditions morphologiques, des formations géologiques très argilisées par l'altération conduisent aussi à un aléa fort (route de la montagne aux Orchidées et de la stèle du Boeing).

Les versants des ravines incisées, souvent très raides, sont caractérisés par un aléa moyen ou fort (Paul Thomas, Ferry, Petite Rivière, Petite Anse).

¹³ Des phénomènes actifs justifient également, au cas par cas, un classement en aléa mouvements de terrain fort.

L'**aléa mouvements de terrain est moyen** sur les secteurs de Piton, de Matouba, des Mornes Gadet et Vermillier

L'**aléa mouvements de terrain est faible**, mais pas négligeable, au niveau de Potier ou de Caféière par exemple.

Du fait d'une morphologie favorable, l'**aléa mouvements de terrain est nul à faible, considéré comme négligeable**, au Bourg, à Grande Anse, à Leroux, à La Coque par exemple.

9 PRÉSENTATION DU PLAN DE ZONAGE ET DU RÈGLEMENT

9.1 Justification du plan de zonage

Ces principes ont été élaborés par la DDE de la Guadeloupe, en concertation avec les bureaux d'étude et organismes publics en charge de la réalisation des PPR. Ils sont notamment cohérents avec ceux retenus pour la réalisation des PPR des communes de Basse Terre et Gourbeyre.

9.1.1 Principes généraux

La prise en compte des enjeux et des aléas est le fondement de la délimitation du zonage réglementaire (Tableau 11). Le plan de zonage réglementaire repose sur une cartographie multirisque pour plusieurs raisons :

- La conjonction de plusieurs aléas peut conduire à un zonage et des clauses réglementaires plus sévères que s'ils étaient considérés isolément ;
- Les prescriptions doivent être définies en veillant à la compatibilité de protection vis-à-vis des divers aléas.

Phénomène naturel	Niveau d'aléa	Espaces urbanisés	Espaces à urbaniser Zones naturelles ou agricoles
Houle cyclonique (effets directs de la houle)	Aléa fort	Rouge	Rouge
Inondation (crue torrentielle ou surcote marine)	Aléa fort	Rouge	Rouge
Mouvements de terrain	Aléa fort	Rouge	Rouge
Mouvements de terrain	Aléa moyen	Bleu foncé	Bleu foncé
Inondation	Aléa moyen	Bleu	Bleu foncé
Inondation	Aléa faible	Bleu clair	Bleu clair
Faïlle active	Aléa faible	Bleu clair	Bleu clair
Liquéfaction	Quel que soit son niveau	Bleu clair	Bleu clair
Mouvements de terrain	Aléa faible	Bleu clair	Bleu clair
Aléa nul ou considéré comme négligeable, venant s'ajouter aux risques cyclonique et sismique		Non colorées	Non colorées

Tableau 11 : Principe proposé pour la détermination des zones du plan de zonage en Guadeloupe.

9.1.2 Principe d'identification des différentes zones à risques

Le territoire comprend 5 zones dont la définition est synthétisée dans le tableau ci-après (Tableau 12).

Zone	Niveau de contraintes	Nature des prescriptions
Rouge	Zones inconstructibles	Zones d'interdictions
Bleu foncé	Contraintes spécifiques fortes	Zones soumises à opération d'aménagement préalable
Bleu	Contraintes spécifiques moyennes	Zones soumises à prescriptions individuelles et/ou collectives
Bleu clair	Contraintes spécifiques faibles	Zones soumises à prescriptions individuelles
Non colorées	Contraintes courantes	Zones soumises aux règles de construction applicables à l'ensemble du territoire

Tableau 12 : Description des zones du plan de zonage en Guadeloupe.

9.1.2.1. Zones inconstructibles

Les zones inconstructibles sont les zones où les niveaux d'aléa sont les plus forts.

Dans ces zones, il convient de prendre les mesures permettant de mieux maîtriser les risques, d'améliorer la sécurité des personnes déjà présentes et de ne pas augmenter la population et les biens exposés.

Certains aménagements, ouvrages ou exploitations pourront néanmoins y être admis de façon à permettre aux occupants de mener une vie et des activités normales, et s'ils sont compatibles avec les objectifs visés ci-dessus.

9.1.2.2. Zones constructibles sous prescriptions

Les zones constructibles sont constituées de zones à contraintes spécifiques fortes, moyennes ou faibles et des zones à contraintes courantes.

Dans ces zones les aléas naturels ne menacent pas directement les vies humaines en raison de leur niveau ou de leur caractère prévisible. Il convient cependant de prendre des mesures particulières afin de limiter les risques pour les personnes et les biens et de préserver la sécurité des personnes présentes.

- Les zones à contraintes spécifiques fortes sont des zones constructibles sous prescription de réalisation d'une opération d'aménagement préalable qui devra prendre en compte les risques naturels identifiés, par des mesures visant à réduire les risques, réduire la vulnérabilité et maîtriser les enjeux.
- Les zones à contraintes spécifiques moyennes sont des zones constructibles soumises à prescriptions individuelles et/ou collectives.
- Les zones à contraintes spécifiques faibles sont des zones constructibles soumises à prescriptions individuelles.
- Les zones à contraintes courantes sont les autres zones du territoire soumises aux prescriptions liées notamment à l'application des règles de construction paracyclonique et parasismique.

9.2 Présentation du plan de zonage¹⁴

9.3 Justification du choix des mesures réglementaires

Une mesure doit comporter tout à la fois :

- Une **intention**, *a priori* motivée par la mitigation, la maîtrise ou la gestion des risques ;
- Un **objet** générique, qui peut être très général (occupations et utilisations du sol) ou très précis ;
- Des **conditions** encadrant son champ d'application.

Le risque résulte de la présence d'enjeux vulnérables exposés à un aléa. Par conséquent, les intentions de réduction du risque qui motivent les mesures réglementaires pertinentes doivent se décliner, explicitement ou non, selon quatre axes :

- **Connaître et limiter les enjeux exposés ;**
- **Connaître et réduire la vulnérabilité ;**
- **Connaître et réduire l'aléa naturel ;**
- Plus généralement, **connaître et réduire les risques** par des **mesures de prévention ou de préparation**.

Par ailleurs, l'objet des mesures relève inévitablement de l'un des trois aspects suivants :

- Projets nouveaux ;
- Biens et activités existants ;
- Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde¹⁵.

9.4 Présentation du règlement¹⁶

¹⁴ A l'issue de la phase 3.

¹⁵ Les mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde concernent tout ce qui touche la préservation des vies humaines par des dispositifs de protection, des dispositions passives, l'information et la signalisation préventive et l'entretien des ouvrages que l'on oublie trop souvent. (Extrait rapport COPRNM)

¹⁶ A l'issue de la phase 3.

10 LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Coupes géologiques du massif septentrional au niveau de Deshaies (LASSERRE, 1978).

Figure 2 : Répartition géographique des hauteurs annuelles moyennes de précipitation.

Figure 3 : Typologie des mouvements de terrain (d'après MOMPÉLAT, 1994)

Figure 4 : Spectres de réponse élastique normalisés, associés aux zones du territoire communal. Pour les applications réglementaires, ces spectres doivent être multipliés par l'accélération de calage (m/s^2) en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

11 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ensembles volcano-structuraux de la Basse-Terre (d'après BOUDON *et al.*, 1987).

Tableau 2 : Classification des cyclones et catégories d'ouragans (échelle de SAFFIR-SIMPSON).

Tableau 3 : Identification et hiérarchisation des principaux enjeux de la commune de Deshaies.

Tableau 4 : Effets macrosismiques ressentis sur la Côte-sous-le-Vent de Guadeloupe.

Tableau 5 : Phénomènes de liquéfaction affectant la Côte-sous-le-Vent de Guadeloupe lors du séisme du 8 février 1843.

Tableau 6 : Evaluation des scénarios éruptifs du massif de la Soufrière de Guadeloupe (d'après <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr>).

Tableau 7 : Principales configuration géologiques.

Tableau 8 : Valeurs caractéristiques des branches des spectres normalisés.

Tableau 9 : Evaluation et cartographie de l'aléa liquéfaction.

Tableau 10 : Critère d'évaluation des aléas mouvements de terrain en fonction de la pente et du degré d'altération.

Tableau 11 : Principe proposé pour la détermination des zones du plan de zonage en Guadeloupe.

Tableau 12 : Description des zones du plan de zonage en Guadeloupe.